



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 03/2019 :

Demande de crédit de CHF 45'000.—TTC concernant la pose d'un collecteur pour l'évacuation des eaux claires et la pose de l'enrobé sur l'une des banquettes du domaine public au chemin du Tunnel

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie et a délibéré en date du 4 février 2019. La commission tient à remercier Madame la Municipale Elvira Rölli pour sa disponibilité et ses réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Le présent rapport est sans objet, puisque les travaux ont déjà été exécutés. Le préavis aurait dû être présenté bien avant, au moment où les travaux ont été envisagés.

Si le préavis est refusé par le Conseil communal, cela n'aura aucun impact sur les finances de la commune puisqu'il passera forcément par les réserves, qu'il soit enregistré comme un investissement ou dans le budget de fonctionnement.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité de refuser le préavis municipal No 03/2019 tel que proposé par la Municipalité :

Arzier-Le Muids, le 4 février 2019

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Méliné VINCENT

Didier HERMANN,

Vincent GRANDJEAN

Jean-Marie WEYER

Rapporteur